
Nombre de membres en exercice: 15	Séance du 21 janvier 2021
Présents : 15	L'an deux mille vingt-et-un et le vingt-et-un janvier l'assemblée régulièrement convoquée le 21 janvier 2021, s'est réunie sous la présidence de
Votants: 15	Sont présents: Christophe RANDE, Alain DUPUY, Joseph TORRENT, Joel LABURTHE, Elodie MARTIN, Christophe LENCAUCHEZ, Audrey TORRENT, Leny MAYORAL, Veronique BOURGEOIS - RANDE, Regis BENVENUTO, Patrick DUBOS, Philippe CESAR, Michèle DOREY, Muriel ARRIVETS LAFFARGUE, Gilles BIBE
	Représentés:
	Excuses:
	Absents:
	Secrétaire de séance: Patrick DUBOS

ORDRE DU JOUR

1/ ADOPTION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE PRECEDENTE

Le compte rendu est adopté par 14 voix favorables et une abstention .

2/ INFORMATION SUR LE LANCEMENT DE LA PROCEDURE DE LA CONSULTATION DE LA MAISON MEDICALE

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de l'état d'avancement du projet de la maison médicale .

A ce jour une dizaine d'entreprises ont répondu. Les travaux sont répartis en 10 lots pour permettre aux entreprises locales d'y accéder. Mi-février aura lieu l'ouverture des plis . Le début des travaux interviendra mi-mars pour une réception des travaux vers le 25 septembre 2021.

3/ REFECTION DE VOIRIE : PLAN DE PROGRAMMATION DES TRAVAUX 2021

Lecture est donnée des devis des entreprises COLAS et SARL CMTP, avec une différence sur le métrage, qui devra être vérifiée avant de signer le devis.

La discussion s'engage pour répartir les routes qui reviennent à la charge de la commune et celles qui sont à la charge de la communauté de communes.

La décision est prise, conformément aux devis de prendre en charge au niveau communal l'impasse du chai et le chemin de Lartigolle pour l'année 2021.

4/ SECURITE DE TRAVERSE DU VILLAGE : RENCONTRE AVEC LE SERVICE INGENIERIE TERRITOIRE DU DEPARTEMENT

M. Gilles BIBE expose au conseil municipal la rencontre avec M. Bruno Laibach du service ingénierie du Département. La rencontre a eu lieu sur site et concernait l'entrée ouest depuis la route de Monguilhem et visait à envisager les méthodes permettant de ralentir la circulation, casser la vitesse et éviter une réaccélération

- ralentisseurs
- places de parking décalées gauche et droite,
- limitation de vitesse à 30 km / h au niveau de l'école et des arènes.

Le service ingénierie doit installer des appareils pour quantifier les véhicules ainsi que la vitesse. Plusieurs propositions chiffrées nous seront remises fin juillet . L'objectif est la réalisation de travaux en 2022.

Il est décidé dans l'immédiat de faire une demande au département pour réduire la vitesse à 70 km au niveau de la zone artisanale et de se renseigner sur le mode de matérialisation des entrées de village.

M. le Maire signale qu'il manque les panneaux à tous les passages piétons.

5/ PLAN DE RENOVATION ENERGETIQUE DES BATIMENTS PUBLICS

M. Joel Laburthe donne des informations sur le plan de la rénovation énergétique. Le plan de relance s'étale sur 3 ans : 2021, 2022 et 2023.

Les dossiers ont été déposés au 15 janvier 2021 auprès de l'Etat DISL (Dotation de Soutien aux Investissements Locaux) et auprès des fonds LEADER (région)

Quatre bâtiments seront concernés :

- L'école
- l'ancienne gendarmerie : appartements, locaux communs, garages, pavillon.
- l'ancienne mairie et la Salle des Fêtes
- la mairie

L'estimation rapide des travaux s'élève à 300.000 €

Priorité est donnée en 2021 à l'étude et aux travaux d'isolation à l'école et à l'ancienne gendarmerie. L'année 2022 sera consacrée à l'étude et aux travaux de transition énergétique avec pour objectif une économie d'énergie de 30% pour pouvoir prétendre aux subventions d'état ou de la région. Une réponse sera donnée dans le courant du mois de février.

Une discussion est engagée pour réduire les dépenses en énergie de l'éclairage public . Un devis sera demandé au SDEG pour un changement d'ampoules (LED) . Il faudra se renseigner également sur une éventuelle réduction de l'éclairage à certaines heures.

6/ MODIFICATION DE LA DUREE HEBDOMADAIRE D'EMPLOI DE L'ADJOINT TECHNIQUE DE RESTAURATION SCOLAIRE ET DE L'ASSISTANTE D'ENSEIGNANT EN ECOLE MATERNELLE

ADJOINT TECHNIQUE DE RESTAURATION : ST GUIRONS MARIE THERESE

validation du nouvel emploi du temps liés à la nouvelle organisation du travail (plusieurs services de restauration en raison du covid 19)

contrat en cours : 22 heures annualisées pour 29 h de travail effectif par semaine scolaire (9 h à 13 h45 et 14 h30 à 17 h00 lundi, mardi, jeudi, vendredi)

à remplacer par :

nouvel emploi du temps : 26 heures annualisées pour 33 heures de travail effectif par semaine scolaire (9 h à 14h15 et 15 h à 18 h00 lundi, mardi, jeudi, vendredi)

Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise le maire à signer l'avenant au contrat en cours en ce sens concernant la durée hebdomadaire de travail en remplaçant 22 heures par 26 heures par 15 voix favorables

ASSISTANTE D'ENSEIGNANT EN ECOLE MATERNELLE

validation du nouvel emploi du temps lié à la demande des enseignants suite à l'augmentation des effectifs en maternelle et à la nouvelle organisation du travail liée au COVID 19

contrat en cours : 11 h30 annualisées pour 14 heures de travail effectif par semaine scolaire (8h 30 à 12 h lundi, mardi, jeudi, vendredi)

à remplacer par

nouvel emploi du temps : 17,33 h annualisées pour 22 heures de travail effectif par semaine scolaire
et 20,69 heures sur la période restant à courir du 01/02/2021 au 31/07/2021
(8h30 à 12 h et 13 h30 à 15h30 lundi, mardi, jeudi, vendredi)

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal autorise le maire à signer l'avenant au contrat à durée déterminée pour la période restant à courir du contrat en cours : 20, 69 heures (période restante du 01/02/2020 au 31/07/2021) par 15 voix favorables.

(Pour mémoire : Annualité : 17,33 h si prochain cdd 12 mois)

7/ QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire donne des informations sur le recrutement d'un agent dans le cadre du PEC (Parcours Emploi Compétences) . 12 candidats se sont proposés parmi les quels 3 Candidats étaient éligibles . A été retenue la candidature de Mme Visbecq Béatrice. Début du contrat au 1er février à raison de 20 h par semaine durant 1 an , renouvelable 1 an , pour différents travaux au service technique communal avec un suivi de montée en compétences.

Par la suite, il conviendra d'identifier les besoins et de réfléchir au recrutement d'une deuxième personne dans le cadre de ce dispositif ou bien dans le cadre d'un service civique .

Suite à une remarque de la responsable de cantine, M. le Maire décide d'envoyer un courrier aux 3 communes (Magnan, Mormès, Laujuzan) sur l'hygiène des conteneurs de transport des repas pour exiger leur nettoyage, sinon une sanction sera envisagée.

Madame Michèle Dorey demande si la date de la rencontre avec le Docteur Gaube et le cabinet infirmier est connue. Mme Audrey Torrent annonce que la rencontre est fixée au mercredi 27 janvier à 18 heures avec le Docteur Gaube et à 19 h avec le cabinet infirmier, en présence de Audrey Torrent, Gilles Bibé, Elodie Martin, Alain Dupuy, Joseph Torrent.

Une intervention des professionnels de santé aurait lieu au début du prochain conseil.

M. le Maire propose, si le Docteur Gaube quitte le cabinet au 31 mars 2021 que la commune prenne en charge le loyer pour un éventuel nouveau médecin qui occuperait le cabinet actuel (ont les murs appartiennent à M. Jacques COHEN) jusqu'à l'ouverture de la maison médicale.

Monsieur le Maire propose également d'offrir le loyer à tous les professionnels de santé dans la nouvelle maison médicale pendant un an.

M. Alain Dupuy propose de se référer à une agence de recrutement de médecins (coût de la prestation : 8500 €.

Aucune décision n'est prise suite à ces trois propositions.

La séance est levée à 23 h 20 .